

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

14 MARS 2020

PROCÈS VERBAL

L'assemblée générale de la Ligue des auteurs professionnels s'est tenue samedi 14 mars 2020 à 14h30 au Labo de l'édition, 2, rue Saint-Médard, 75005 Paris, en présence de 8 membres.

Hélas, en pleine épidémie de coronavirus Covid-19, cette assemblée générale se retrouva à être restreinte dans les dernières heures suite aux recommandations des pouvoirs publics.

L'assemblée générale ne pouvait cependant pas être reportée une fois de plus. Sa date avait déjà été repoussée par le conseil d'administration de septembre à novembre, vu l'absence de membres du bureau, puis de novembre à janvier, puis mars, suite aux grèves liées à la réforme des retraites.

L'élection des nouveaux membres du conseil d'administration (CA) s'étant déroulée en ligne, assurant une large consultation des membres, le bureau du CA a considéré qu'il fallait tout de même que l'assemblée générale ait lieu.

PRÉSENTS

Étaient présents les auteurs et autrices suivantes :

- Samantha Bailly
- Sophie Dieuaide
- Thomas Fouchault
- Denis Bajram
- Betty Piccioli
- Nicolas Digard
- Elisa Villebrun

Étaient présentes les organisations :

- La Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse, représentée par Nicolas Digard, trésorier
- Les États Généraux de la Bande Dessinée, représentés par Denis Bajram, secrétaire

L'assemblée générale était présidée par Denis Bajram, vice-président de la Ligue.

Le secrétaire de séance était Thomas Fouchault.

ORDRE DU JOUR

L'assemblée générale était appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Élection au conseil d'administration
- Question des votes en ligne
- Question syndicale

- Question du recrutement d'un salarié
- Question des postes bénévoles et de l'organisation interne
- Autres questions

RAPPORT MORAL

La présidente de la Ligue, Samantha Bailly, a présenté son rapport moral (disponible en annexe).

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier de la Ligue, Nicolas Digard, a présenté le bilan financier (disponible en annexe). Les comptes ont été arrêtés au 10 mars 2020.

Recettes :

- Cotisations via CB (Paypal).....	13 080,00 €
- Cotisations via chèques.....	215,00 €
- Cotisations via virements.....	55,00 €
Total	13 350,00 €

Charges :

- Commissions sur cotisations (frais Paypal)	1 191,23 €
- Cotisations remboursées pour adhésions invalides (via Paypal)	18,50 €
- Frais Bancaires (BRED)	183,46 €
- Noms de domaine, services web/mail (OVH)	117,99 €
- Frais de mailing-list (MailJet).....	280,02 €
- Remboursement des frais de tournage campagne <i>exception culturelle</i>	454,87 €
- Remboursement des frais de train d'un membre du CA pour AG	55,00 €
- Cotisation d'adhésion au CPE 2019.....	360,00 €
Total	2 661,07 €

Sur la période, le bénéfice est donc de **10 688,93 €**.

Malgré une cotisation d'adhésion de seulement 5 €, ses 1800 adhérents ont donc permis à la Ligue des auteurs professionnels de se constituer en 18 mois une réserve financière lui permettant de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses plus importantes. Précisons que la volonté du conseil d'administration a été jusqu'ici de limiter les dépenses au maximum, ce qui a permis à la Ligue de se passer de toute subvention et d'assurer sa totale indépendance vis à vis des pouvoirs publics comme des OGC, traditionnels financeurs des organisations d'artistes-auteurs.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (CA) de la Ligue est divisé en deux collèges. Ces élections concernent le collège des membres. Il se compose de membres, personnes physiques, élues pour deux ans par l'assemblée générale et rééligibles. Le collège des membres est renouvelé par moitié tous les ans, comme le précisent les statuts de l'association.

La première année, les membres sortants devaient être désignés par tirage au sort. De fait, la moitié du collège, composé de membres fondateurs, a préféré laisser la place à de nouvelles énergies.

Étaient à remplacer :

- Ingrid Desjours
- Nicolas Digard
- Angéla Morelli
- Marie-Aude Murail
- Gaëlle Nohant

Déroulement du vote :

Afin que le plus de membres puissent participer à l'élection de ces administrateurs, le vote a eu lieu en ligne, sur le site de la ligue, dans l'espace privé des adhérents.

La participation a été de 28.17% des adhérents à jour de leur cotisation.

L'assemblée général a apprécié la simplicité et la clarté de l'outil informatique et des informations de vote. Deux bémols : on ne pouvait pas voir les professions de foi après élection. Cela sera corrigé pour les prochains votes. Ensuite, on ne peut pas être sûr que tous les adhérents aient bien reçu les e-mails les invitant à voter, à cause des risques de classement en spam, et ce malgré le prestataire spécialisé qu'utilise la Ligue pour envoyer ses e-mails d'information.

Résultats du vote :

La participation a été de 28.17% des adhérents (à jour de leur cotisation).

Choix	% votes	% tous
Sophie Dieuaide	18.08%	17.72%
Adrien Tomas	15.09%	14.8%
Manu Causse-Plisson	12.42%	12.17%
Naïma Murail-Zimmermann	11.99%	11.76%
Betty Piccioli	9.37%	9.19%
Éric Dérian	7.18%	7.04%
Aurélie Gerlach	5.78%	5.67%
Claire Debru	5.36%	5.25%
Corinne Morel	4.99%	4.89%
Elisa Villebrun	3.65%	3.58%
Violaine Boutet de Monvel	3.65%	3.58%
Thomas Fouchault	2.43%	2.39%
Abstention	-	1.96%

Ont donc été élus :

- Manu Causse-Plisson
- Sophie Dieuaide
- Naïma Murail-Zimmermann
- Betty Piccioli
- Adrien Tomas

Restent au CA :

- Sophie Adriansen
- Arleston
- Samantha Bailly
- Denis Bajram
- Xavier Dorison

Dans un an, s'ils souhaitent se maintenir au CA, ces cinq membres devront se présenter à leur tour aux élections.

QUESTION DES VOTES EN LIGNE

Un outil de vote a donc été créé sur le site de la Ligue pour les adhérents. Il est très paramétrable, permettant autant des votes que des sondages.

Denis Bajram, qui a développé cet outil, a proposé à l'assemblée générale de recourir au sondage de manière fréquente, en premier pour améliorer l'implication des membres. Il faudra, en effet, à chaque fois les informer sérieusement et clairement sur les enjeux de leurs choix. Cela permettra non seulement au conseil d'administration d'agir conformément à la volonté des membres, mais cela informera en échange aussi ces membres sur les enjeux du moment. Enfin, plus ils seront informés et participeront, plus cette démocratie interne sera riche et pertinente.

Denis Bajram a proposé aussi à l'assemblée générale de recourir au vote sur les questions qui relèvent de l'assemblée générale, y compris sur d'éventuels changements de statuts, tant que ce n'est pas un changement trop important, de ceux qui nécessitent la convocation d'une assemblée générale extraordinaire. Cela permettrait à la Ligue de gagner en efficacité en pouvant statuer en permanence. Cela permettrait surtout d'améliorer grandement son fonctionnement démocratique, puisque tous les membres seront consultés, et non seuls ceux qui peuvent se déplacer ou se faire représenter physiquement lors d'une assemblée générale. Cela aiderait particulièrement les provinciaux qui représentent 69% des membres.

L'assemblée générale a approuvé ces propositions.

L'assemblée générale, après discussion, et vu les circonstances qui ont restreint le nombre de présents, a décidé que les premiers votes porteront sur :

- La validation du présent procès-verbal de l'assemblée générale
- La validation du rapport moral de la présidente
- La validation du rapport financier
- La question du vote. Pour cela, le CA proposera un règlement relatif à ces votes, définissant leur périmètre, le mode opératoire et les délais.

L'assemblée générale propose au CA que ces premières consultations se fassent avec délai de vote de deux semaines.

QUESTION SYNDICALE

La Ligue des auteurs professionnels se présente clairement comme organisation professionnelle. Mais elle n'est pas déclarée aujourd'hui comme syndicat. Faut-il qu'elle le devienne officiellement ?

Samantha Bailly explique que si la différence entre une association et un syndicat n'est pas toujours très significative, c'est tout de même un changement important et nécessaire.

Devenir un syndicat ouvre de nouvelles possibilités à la Ligue :

- Pouvoir se présenter aux élections professionnelles de manière évidente (sachant que la Ligue milite pour que les pouvoirs publics réinstaurent au plus vite des élections professionnelles).
- Être clairement représentatif des auteurs considérés comme des travailleurs et des professionnels
- À ce titre dialoguer / négocier avec les syndicats « patronaux » et les pouvoirs publics
- Pouvoir acter en justice à titre collectif, ce qui n'est pas possible actuellement en tant que simple association

Devenir un syndicat change cependant beaucoup de choses, y compris sur les subventions possibles. Le CA devra donc consulter deux juristes spécialisés afin d'établir une note d'information précise.

L'assemblée générale a décidé de soumettre ce changement au vote des adhérents, soit lors d'une assemblée générale extraordinaire, soit via le vote en ligne si les adhérents valident son usage.

QUESTION DU SIEGE SOCIAL

Actuellement, la Ligue a pour siège social le domicile du trésorier sortant, Nicolas Digard. Il faudrait trouver à l'association une adresse plus stable. Comme elle a été déclarée à Paris lors de sa création, il faudrait, dans l'idéal, garder une adresse à Paris.

Deux solutions sont évoquées :

La première serait que la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, membre fondateur de la Ligue, accepte d'accueillir officiellement le siège social de la Ligue. Nicolas Digard en parlera avec la Charte lors de leur prochain CA.

La seconde solution serait de demander au Labo de l'édition, où se tient justement la présente assemblée générale. La Ligue a toujours été accueillie à bras ouverts par le Labo pour ses réunions et rencontres publiques, comme pour le récent Hackaton, dans le cadre des missions du Labo autour du livre. En parallèle, le Labo est un incubateur pour des initiatives économiques diverses autour du livre, et il a déjà proposé d'accueillir un éventuel bureau à la Ligue. Samantha Bailly prendra donc contact avec le Labo pour explorer la question du siège social.

L'assemblée générale a décidé de confier au CA ce choix du futur siège social.

QUESTION DU RECRUTEMENT D'UN SALARIÉ

Samantha Bailly a exprimé la nécessité pour la Ligue de pouvoir recruter à court terme un ou une salariée. Actuellement, tout le travail repose intégralement sur les bénévoles, et en particulier la présidente. Cela n'est pas viable dans la durée. Le profil de ce salarié serait un profil de direction, très bon connaisseur du droit d'auteur, du droit social et fiscal des auteurs, ainsi que bon connaisseur du droit du travail. Dans un premier temps, cela pourrait être seulement à mi-temps.

Plusieurs membres du CA pensent aussi nécessaire d'avoir un ou une salariée à mi-temps pour faire un travail de secrétariat et une assistance opérationnelle sur diverses actions en cours.

La question du financement de ces postes est alors discutée par l'assemblée générale. Le financement pérenne des syndicats d'artistes-auteurs n'étant hélas pas acté par le gouvernement malgré les propositions dans ce sens du rapport Racine, la Ligue ne pourra échapper dans ce cas à la recherche de subventions. Elle ne devra absolument pas y perdre en indépendance.

L'assemblée générale a décidé de confier au CA le soin de définir précisément les besoins de recrutement, le ou les fiches de poste et les moyens de financer ces salaires.

Pour ce qui concerne le financement, Sophie Dieuaide s'est proposée pour préparer les éventuels dossiers de subventions nécessaires.

QUESTION DES POSTES BENEVOLES ET DE L'ORGANISATION INTERNE

Il y a nécessité de réorganisation suite au retrait partiel de Denis Bajram. Épuisé par des années d'engagement, il n'a eu d'autre choix que de se retirer de la plupart de ses obligations. Il reste au CA de la Ligue pour le conseil stratégique et à ce titre participera toujours aux groupes de travail spécialisés sur le statut. Il faut donc le remplacer sur les postes suivants : la gestion de la communication de la Ligue, la rédaction des documents institutionnels, la rédaction des communiqués et newsletters, le site web et le développement des outils informatiques. Tant que la Ligue ne trouvera pas un développeur informatique et un graphiste html parmi ses adhérents, ce qui n'est pas simple, Denis a accepté de continuer aussi cette part temporairement.

L'assemblée générale a décidé d'en profiter pour réorganiser son pôle communication. Il serait dirigé par Betty Piccioli et Adrien Tomas. Samantha Bailly a signalé qu'une adhérente était d'ores en train de développer un ensemble de propositions graphiques pour la communication. Elle rappelle aussi que depuis janvier, un pool de dessinateurs et dessinatrices très actifs a illustré les publications de la Ligue.

Il va falloir aussi encore améliorer le community management de la Ligue. Il faut, en particulier, trouver des membres pour s'occuper de l'animation du groupe Facebook.

Les trois membres non-élus au CA présents, Elisa Villebrun, Thomas Fouchault et Aurélie Gerlach ont affirmé leur envie de s'engager activement pour la Ligue. S'impose la nécessité d'avoir une instance élargie au-delà du CA et regroupant tous les responsables actifs. Pour la coordination, ils pourront utiliser une mailing liste dédiée, à l'instar de celle du CA, ainsi que le serveur Discord existant. Betty Piccioli a accepté de prendre en charge la gestion des droits d'accès aux mailing listes, au serveur Discord et à l'administration du site.

AUTRES QUESTIONS

Formation juridique pour les adhérents : Mathieu Salvia, scénariste et avocat qui était présent lors du Hackaton, a proposé à la Ligue de créer et d'animer une formation juridique gratuite pour ses membres. L'assemblée générale le remercie de cette généreuse proposition.

Des contenus réservés aux seuls adhérents ? Lors du Hackaton, a été évoqué la question de savoir s'il fallait en réserver certains résultats, comme les outils pratiques, aux seuls membres de la Ligue et des autres associations co-organisatrices. La Ligue, pour l'instant, n'a jamais envisagé de réserver des contenus. Mais cela pourrait être un moyen de favoriser les adhésions, d'autant plus qu'à 5 € par an, cela reste accessible à tous. L'assemblée générale décide de confier au CA le soin de réfléchir à cette question au cas par cas.

Formation professionnelle : Formation professionnelle : S'est posé la question de la présence à la Ligue à l'AFDAS. Aurélie Gerlach, très avertie des questions de formation professionnelle, propose de s'y impliquer. Sophie Dieuaide qui siège à l'AFDAS pour la Charte, va porter la demande de la Ligue. À sa dernière demande de voir un siège attribué à la Ligue, l'an passé, le ministère de la Culture a répondu que la Ligue était une trop jeune association, elle ne l'est plus.

L'assemblée générale rappelle que les auteurs, aujourd'hui, ne sont toujours pas rémunérés pendant la formation professionnelle, contrairement à tous les autres actifs ayant accès à la formation professionnelle, comme les salariés ou intermittents. C'est pourtant une absolue nécessité pour une population déjà fragilisée économiquement.

Des indemnités ? Sophie Dieuaide a rappelé que l'AFDAS verse des indemnités aux auteurs qui participent aux commissions, afin que nul ne soit trop pénalisé par le temps consacré à gérer les enjeux collectifs. Il serait des plus important que ce type d'indemnités soient étendues à tous les auteurs et autrices qui siègent un peu partout dans différentes instances aux dépens de leur travail. On déplore toutefois que les indemnités ne prennent pas en compte le temps de

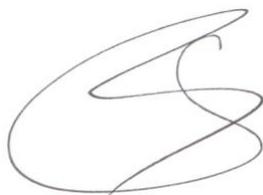
déplacements des auteurs siégeant dans les instances et que cela interdise de fait la participation des auteurs résidant loin de Paris.

A aussi été évoquée par l'assemblée générale la question d'une indemnité pour la présidence et éventuellement d'autres postes bénévoles très accaparants. Samantha Bailly et Denis Bajram confirment que c'est une véritable catastrophe en termes de revenus de s'impliquer autant. Mais tous les deux, s'ils pensent qu'il faudra bien mettre cela en place un jour, rappellent qu'il ne faudrait surtout pas que ce soit un but en soi ou un encouragement à « faire carrière ». Cette indemnité ne devra exister que pour éviter à des auteurs et autrices de payer trop cher leur engagement bénévole, et permettre à tous et toutes d'accéder à ces responsabilités.

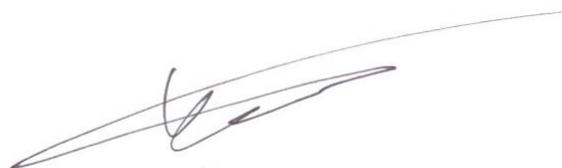
CONCLUSION

Après trois heures de passionnants échanges, l'assemblée générale s'est séparée à 17h30.

Samantha Bailly,
présidente de la Ligue

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' shape followed by a smaller, more intricate flourish.

Denis Bajram,
président de séance

A cursive signature in black ink, starting with a long, horizontal stroke that tapers to a point on the right, followed by a series of smaller, connected loops and strokes.

RAPPORT MORAL 2020

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MARS 2020

Chers adhérents et adhérentes de la Ligue des auteurs professionnels. Tout d'abord, je voudrais vous remercier chaleureusement. Vous remercier de vous embarquer avec nous dans ce combat intense mais nécessaire pour nos droits. En seulement un an et demi, la Ligue des auteurs professionnels a parcouru un chemin considérable : l'adhésion de 1806 auteurs et autrices et de 8 organisations. La collaboration de plus en plus proche et soutenue avec une dizaine d'autres syndicats d'autres métiers créatifs. Son inscription dans le paysage de l'édition comme un interlocuteur incontournable.

Voici ce sur quoi notre équipe d'une dizaine de bénévoles a travaillé de 2019 à 2020 :

- La rédaction d'un constat nourri et inédit sur la place des auteurs et autrices dans la chaîne du livre, pierre angulaire de nos travaux futurs
- La compensation de la CSG, un bricolage fastidieux de la part de l'Etat désormais effectif
- Un rendez-vous avec le Ministre de la culture pour demander une mission, qui a pris la forme de la fameuse mission Bruno Racine
- Les alertes sur la réforme universelle des retraites pour nos professions, et le travail de positions communes avec une dizaine d'autres organisations professionnelles de créateurs et créatrices
- La campagne *Extinction culturelle*, pour sensibiliser massivement sur le sujet des retraites et proposer des solutions (envoi massif de courriers aux parlementaires, pastilles vidéos réalisées par Léa Frédeval et écrites par Xavier Dorison, etc)
- De nombreux rdv avec les parlementaires, à l'initiative d'adhérents et adhérentes de toute la France
- L'obtention dans le rapport du Haut-commissaire à la retraite de ne cotiser qu'à hauteur des salariés dans l'esprit de la loi de 1975. Préconisation qui a hélas été démantelée par un lobbying en faveur du régime de retraite complémentaire nous faisant payer la part patronale.
- Avec 11 autres organisations professionnelles, la rédaction de courriers à l'adresse des Ministères et la construction de propositions pour rétablir la gouvernance de notre régime de sécurité sociale via des élections professionnelles
- La médiatisation sans précédent de nos problématiques
- Une veille constante de tous les dysfonctionnements (Agessa, Urssaf)
- Des actions avec d'autres organisations professionnelles, comme la Bande Décimée à Angoulême
- L'obtention du rapport Bruno Racine, un solide travail d'hypothèses pour le statut des auteurs et autrices de demain qui aurait pu drastiquement améliorer nos conditions de vie si la volonté politique avait suivie
- Des rencontres avec les syndicats Nord-Américains et une analyse du statut des auteurs de l'autre côté de l'Atlantique
- Un document de synthèse du Rapport Racine et des positions communes avec 11 organisations professionnelles d'artistes-auteurs
- La contribution active aux réunions de concertation avec les pouvoirs publics
- Le développement de notre site internet : espace adhérents, outils de vote en ligne, etc.

- Un hackaton de 24h réunissant auteurs et autrices, juristes, universitaires et avocats pour construire des outils concrets pour mieux nous défendre

La Ligue des auteurs professionnels est la continuité de #Payetonauteur. Un moment clef où les conseils d'administrations de certaines organisations, avec d'autres auteurs et autrices, ont décidé de se libérer de l'impératif qui dominait dans nombre de structures : ne pas faire de vagues pour ne pas, je cite, « froisser les éditeurs ». C'est le moment où auteurs et autrices bénévoles avons cessé d'être infantilisés et de demander l'autorisation de nous poser en interlocuteurs légitimes. Je me souviendrais longtemps de cette discussion téléphonique avec un membre du SNE m'expliquant comment l'on pourrait régler le problème de la non rémunération de Livres Paris selon la méthode habituelle : « au cas par cas ». Ma réponse était : « ma demande ne concerne pas quelques cas, elle est pour ma profession. » La suite, vous la connaissez : 5 jours de bataille médiatique, les auteurs qui annoncent tour à tour le boycott de l'événement, les dessins qui inondent les réseaux sociaux, les plantes vertes, et ce mouvement général de solidarité affirmant : quand nous intervenons dans un salon, nous travaillons, nous voulons donc être payés. Parce que nous exerçons un métier.

Ce mouvement, notre réflexe immédiat a été d'y faire contribuer les autres organisations d'auteurs, dans un souci permanent de montrer un front uni. Certains et certaines m'ont vu m'user la santé à proposer des projets, des idées, des actions, face à une inertie souvent décevante. Quand les bénévoles parlaient d'urgence, de crise sociale, beaucoup d'autres structures nous ont dit que nous dramatisions. Qu'il fallait éviter de parler de « précarité ». Quand on ne considère pas qu'écrire ou dessiner est un véritable métier, alors on reste aveugle aux enjeux majeurs qui transforment notre écosystème. Quand l'on ne peut plus prononcer le mot de « professionnel » pour un auteur, c'est que la vision romantique a balayé la réalité sociale. Quand les droits d'auteur sont considérés comme un « à côté », un bonus, alors il n'y a pas d'urgence à améliorer les conditions de création.

Aujourd'hui, le rapport Bruno Racine porte clairement le changement, remet de la clarté dans la cartographie des intérêts, acte la gravité de la situation des artistes-auteurs, propose des mesures très concrètes pour y remédier. C'est le fruit d'une mission portée par un haut fonctionnaire et une équipe indépendante. Un regard extérieur sur notre univers. Un féroce lobbying aura balayé ses propositions les plus ambitieuses. Nous l'avons vu dans la presse, le Syndicat National de l'Édition refuse aujourd'hui l'amélioration de nos conditions de création, une rémunération proportionnelle minimum ou encore un dialogue interprofessionnel encadré par l'État. Mais ce rapport ne dérange pas que les exploitants des œuvres. Il dérange tout un écosystème pour qui l'enjeu n'est pas le changement mais le maintien. Nous aurons vu certaines sociétés de gestion collectives s'opposer au financement pérenne des organisations professionnelles tenues à bout de bras par des bénévoles, pour ne pas toucher aux « irrépartissables », 60 millions d'euros de droits d'auteur jamais réclamés par notre population, venant alimentés ces structures. Pourtant, sans des organisations professionnelles puissantes face aux exploitants des œuvres, le combat pour sauver nos métiers créatifs est perdu d'avance.

Si le rapport Racine n'a pas été mis en application, en revanche, il aura agi comme un redoutable révélateur des principaux obstacles empêchant aujourd'hui les auteurs et les autrices de se défendre. L'analyse pragmatique a déchiré le voile des grands idéaux romantiques au profit du constat de quelles forces agissent dans les industries créatives pour défendre quels intérêts. Cela a poussé la Ligue des auteurs professionnels à porter une volonté de changement importante : la clarification de la représentation professionnelle par la voie de la démocratie, la reprise de la gouvernance des instances les concernant par les auteurs et autrices eux-mêmes, la nécessité de positions claires connues de toutes et tous, le besoin urgent de moyens financiers pour défendre nos propres intérêts. Cette demande de rigueur, de transparence et de représentation professionnelle résolue nous aura poussé à quitter le Conseil Permanent des Écrivains, dans lequel je me suis personnellement investie à titre bénévole durant trois ans en espérant le voir évoluer. Force est d'admettre que cette instance ne répond plus aux besoins des auteurs et autrices d'aujourd'hui.

Est en train d'émerger une conscience aigüe et puissante que pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes, il nous faut changer de paradigme. Et comme dans tous les changements importants, il y a une partie de conservatisme, qui refuse de bouger, et l'autre qui est prête à embrasser un changement vu comme vital. Aujourd'hui, le paradigme n'est plus simplement l'auteur du livre dans le secteur du livre. Cette crise sociale, économique et administrative concerne tous les artistes-auteurs, avec lesquels nous partageons un même régime : écrivains et écrivaines, scénaristes, dessinateurs et dessinatrices, photographes, vidéastes, traducteurs et traductrices, plasticiens et plasticiennes, etc. Plus nous avons appris à connaître ces autres métiers, plus nous avons été frappés par ce qui nous unissait à la fois dans nos pratiques quotidiennes et nos problématiques structurelles. Plus que jamais, la Ligue des auteurs professionnels s'inscrit dans une volonté de participer à une défense transversale des métiers de la création, avec des partenaires anciens et nouveaux. Si l'Etat n'a pas pour le moment relevé le défi qui lui était lancé, celui d'agir pour sauver les créateurs et créatrices, c'est que notre combat est plus vital que jamais. Nous allons le continuer dans le même état d'esprit : avec modernité, communication, information, documentation, sans crainte de dénoncer mais toujours dans une optique de proposer des solutions constructives.

Se pose aujourd'hui la question fondamentale de la défense réelle des intérêts de nos métiers. Et je parle bien de métiers. Le droit d'auteur en France protège le droit des œuvres, elles-mêmes propriétés cédées le plus souvent à des tiers, et non pas les droits des individus qui créent ces œuvres. Le terme de « droit d'auteur » est devenu la formule magique synonyme de défense des auteurs et autrices, alors qu'il est évident aujourd'hui que le problème majeur rencontré par les créateurs et créatrices est autant la protection de leurs œuvres, qui existe et est bien encadrée par la loi, que la protection de leurs conditions de création. Là se situe une différence subtile mais pourtant essentielle, entre droit des œuvres et droit des individus, l'esprit et le corps, qui semblent aujourd'hui amalgamés dans un tout qui invisibilise la notion de travail créatif. L'un et l'autre vont pourtant de pair et doivent nécessairement se compléter. Notre urgence aujourd'hui est de revaloriser le travail créatif, ce qui est le rôle d'un syndicat.

L'indépendance et le financement des syndicats doit se construire pour une représentation collective des auteurs et autrices claire, renforcée et qui ne laisse pas entrer sous son toit le moindre conflit d'intérêt qui pourrait venir entraver sa liberté d'expression. C'est la clef de toutes nos difficultés actuelles, que nous retrouverons dans chaque changement législatif nous concernant. Pour le bien collectif de notre profession, l'opacité doit cesser. Maintenir une cohésion de façade avec des structures ayant d'autres objectifs que la défense des intérêts de nos professions entretient une illusion constante et des confusions. Cela tient à l'écart les auteurs et autrices de sujets qui les concernent au premier plan. L'enjeu est bien de reprendre en main nous-mêmes les décisions nous concernant.

Maintenir une illusion est le meilleur moyen pour que rien ne change.

Notre paysage professionnel va se recomposer. D'autres unions, plus fortes et claires, vont naître pour qu'enfin nous franchissions cette marche qui semble impossible à franchir.

La reconnaissance de l'existence de nos professions.

L'ouverture à de véritables droits et à plus de cohérence.

Des rôles clarifiés pour une défense renforcée de nos intérêts.

Place à la lumière.

Samantha Bailly
Présidente de la Ligue des auteurs professionnels